

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1468

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : ZAC de la Grappinière - Approbation du programme des équipements publics (PEP) définitif

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1468**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **ZAC de la Grappinière - Approbation du programme des équipements publics (PEP) définitif**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Rappel du contexte et du contenu de l'opération

Le quartier de la Grappinière, situé en limite nord-ouest de la commune de Vaulx en Velin, issu de l'ancienne zone d'urbanisation prioritaire (ZUP), s'inscrit dans le périmètre du Grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin.

La convention de renouvellement urbain signée le 13 mai 2005 entre l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Communauté urbaine de Lyon et d'autres partenaires financiers, prévoit le cofinancement des opérations d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC).

Les objectifs de la convention ANRU sur le quartier de la Grappinière sont les suivants :

- préparer la diversification de l'habitat et des fonctions par la délimitation d'îlots et la mise en valeur de droits à construire,
- renforcer l'attractivité du quartier par la mixité des fonctions et des typologies d'habitat, l'amélioration du cadre de vie et de l'organisation des déplacements,
- désenclaver et irriguer le territoire par la création de rues publiques et le développement de liaisons avec les territoires limitrophes,
- restructurer le centre commercial et repositionner une offre adaptée au maintien d'un service de proximité performant,
- différencier et qualifier des espaces publics et privés, en leur donnant une forte dimension paysagère,
- accompagner la desserte en transports en commun et la réalisation, par le Sytral, du terminus de la ligne forte de trolleybus C3,
- accompagner la restructuration du groupe scolaire (maîtrise d'ouvrage : ville de Vaulx en Velin).

La ZAC de la Grappinière s'étend sur une superficie de 8 hectares environ.

Le programme global de construction prévoit une surface hors œuvre nette (SHON) totale de 21 425 mètres carrés, ventilés en :

- 19 675 mètres carrés de SHON habitat répartis comme suit :
 - . 12 475 mètres carrés en logement intermédiaire (accession sociale et locatif intermédiaire pour l'association foncière logement), soit 63 %,
 - . 4 500 mètres carrés en habitat social (PLUS et PLAI), soit 23 %,
 - . 2 700 mètres carrés en accession libre, soit 14 % ;
- 1 050 mètres carrés environ de SHON commerces,
- 700 mètres carrés de SHON activités.

La ZAC de la Grappinière a été créée par délibération du conseil de Communauté du 10 octobre 2006.

Par délibération du 9 février 2009, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de création modificatif et le dossier de réalisation ainsi que le projet de programme des équipements publics (PEP), le bilan financier prévisionnel au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et le mode opératoire en régie directe de la ZAC

Le choix de la régie directe a été motivé par la nécessité de tenir les délais de mise en œuvre, fixés par la convention signée le 13 mai 2005 avec l'ANRU.

Par délibération du 30 novembre 2009, la Communauté urbaine a réaffirmé l'utilité publique de l'opération de ZAC, au travers d'une déclaration de projet.

L'arrêté déclarant l'utilité publique a été pris par la Préfecture du Rhône le 18 décembre 2009.

Les acquisitions foncières amiables auprès des propriétaires publics sont en cours de régularisation.

L'appel d'offres travaux de voirie - réseaux et espace public est en cours, en vue d'un démarrage opérationnel mi 2010.

Présentation du projet de programme d'équipements publics (PEP)

Les aménagements de l'espace public s'étendent sur 3,8 hectares environ.

Le PEP est composé essentiellement d'équipements d'infrastructures secondaires répondant aux besoins générés par le programme global de construction en voiries, réseaux humides, assainissement, réseaux secs et plantations :

- aménagement d'une place publique,
- création de jardin public comportant un espace de jeux, ainsi que de jardins partagés sur l'espace Noëlle Grégoire,
- requalification de la rue Delestraint et de la rue Jean Moulin,
- création de deux voiries de desserte et d'allées jardinées,
- requalification du transport en commun en site propre (TCSP) ouest et création d'un TCSP à l'"est" et d'une voie nouvelle.

Par ailleurs, le PEP comporte un équipement public d'infrastructure primaire correspondant aux travaux d'extension du réseau de chauffage urbain. Cet équipement, dont le coût est estimé à 581 030 € HT, sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Vaulx en Velin.

Le descriptif des équipements mentionnés, leur financement et les modalités futures de gestion sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Ces équipements seront réalisés entre 2010 et 2016.

Equipement secondaire créé	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Gestionnaire futur	Financement	Coût (en €)	Année de réalisation
Place publique	Communauté urbaine de Lyon	privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	267 206	2010-2012
Espace Noëlle Grégoire (jardins)	Communauté urbaine de Lyon	privée	Ville	ZAC	973 357	2010-2012
Requalification rue Delestraint	Communauté urbaine de Lyon	privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	216 192	2010-2012
Création VN 1	Communauté urbaine de Lyon	privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	433 081	2010-2012
Création VN 2	Communauté urbaine de Lyon	privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	324 114	2010-2012
Requalification Jean Moulin	Communauté urbaine de Lyon	privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	1 221 005	2010-2016
Requalification TCSP ouest	Communauté urbaine de Lyon	privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	190 793	2011-2016
Création TCSP "est"	Communauté urbaine de Lyon	privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	337 405	2014-2016
Allées jardinées + digue	Communauté urbaine de Lyon	privée	Ville	ZAC	345 761	2011-2012
Parkings et parvis espace commerces	Communauté urbaine de Lyon	privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	123 623	2014-2016

Pour mémoire, sur ces espaces publics, les espaces verts et sentiers sont de gestion Ville, voiries et parking Communauté urbaine

Réseau d'eau potable	Communauté urbaine de Lyon	privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	278 235	2010-2016
Réseau d'eau pluviale	Communauté urbaine de Lyon	privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	420 170	2010-2016
Réseau d'eau usée	Communauté urbaine de Lyon	privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	815 848	2010-2016
Réseau d'électricité	ERDF	privée	ERDF	ZAC et ERDF	347 380	2010-2016
Réseau de gaz	GRDF	Privée	GRDF	ZAC et GRDF	22 288	2010-2016
Réseau mutualisé de télécommunications (RMT)	Communauté urbaine de Lyon	Privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	219 268	2010-2016
Eclairage public	Communauté urbaine de Lyon	privée	Ville	ZAC	570 406	2010-2016
Arbres d'alignement	Communauté urbaine de Lyon	privée	Communauté urbaine de Lyon	ZAC	70 500	2010-2016
Déplacement terminus	Communauté urbaine de Lyon	privée	Sytral	ZAC	472 328	2014-2016

Equipement primaire créé	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Gestionnaire futur	Financement	Coût (en €)	Année de réalisation
Chauffage urbain	Ville	Privée	Ville	Primaire Ville	581 030	2010-2016

Ce PEP a été adopté, sous sa forme de projet, par le Conseil de Communauté du 9 février 2009.

Conformément à l'article R 311-8 du code de l'urbanisme, il est nécessaire d'approuver définitivement sa forme finale par le biais du présent rapport ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Approuve le programme définitif des équipements publics de la ZAC de la Grappinière à Vaulx en Velin, conformément à l'article R 311-8 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.